



FONDS DE DOTATION
LYCÉE HENRI-IV

Dossier de candidature bourse d'études

Nom :

Prénom :

Classe 2021-2022 :

À remettre avant le vendredi 15 octobre 2021

- **par mail à : sec.fondsdotation.h4@gmail.com**
- **ou au secrétariat des Classes préparatoires**

Le Fonds de Dotation Lycée Henri-IV attribue, sur dossier examiné par un Conseil des Sages et validé par les enseignants et le Bureau, des bourses de 1000 € à 2000 € par an à des élèves admis en CPGE ou CPES au Lycée Henri-IV, même non boursiers du CROUS.

Les décisions du Conseil des Sages sont sans appel.

Ces bourses sont attribuées pour une année renouvelable, en fonction des résultats obtenus.

Le Conseil des Sages prend en compte 3 critères d'attribution :

- Résultats obtenus depuis le début de l'année scolaire et appréciations des conseils des professeurs réunis début novembre
- Situation sociale et financière
- Projet d'études, projet professionnel, motivation de l'étudiant

La bourse attribuée a un double objet :

- aider les élèves qui en ont besoin à financer leurs études d'excellence au lycée Henri-IV
- promouvoir l'égalité garçons/filles, en particulier dans les filières scientifiques.

Les élèves, boursiers ou non, aidés par le Fonds de Dotation Lycée Henri-IV peuvent, par ailleurs, sous conditions d'éligibilité, accéder à des ateliers d'anglais, stage à l'étranger, aide à l'équipement numérique, sorties culturelles, conférences, etc.

FONDS DE DOTATION LYCÉE HENRI-IV

23, rue Clovis 75005 Paris - sec.fondsdotation.h4@gmail.com

Suivez notre actualité sur : <https://fondsdotationlycee-h4.fr/>

Depuis 2014, le Fonds de Dotation Lycée Henri-IV promeut plus de diversité pour plus d'égalité des chances au sein de l'école républicaine, en particulier dans les filières d'excellence.

Il a déjà accompagné et aidé **plus de 700 élèves**. Il est dirigé par des bénévoles.

Les usagers sont informés que leurs données personnelles fournies au Fonds de Dotation Lycée Henri-IV feront l'objet d'un traitement informatique respectant les dispositions 78-17 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et des dispositions des articles L 252-1 et suivants du code de la sécurité intérieure.

Tout usager peut saisir le Président pour toutes données personnelles qu'il a fournies et s'assurer de leur utilisation au seules fins prévues de la réglementation

Renseignements concernant directement l'étudiant

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Téléphone personnel :

Mail personnel :

Adresse pendant les études :

Je suis l'unique occupant(e) de mon logement OUI NON

Régime : 1.Internat 2.Internat/externé 3.Demi-pension 4.Externat

Frais trimestriels de restauration (sauf régime 4) :

Frais trimestriels d'hébergement, charges comprises :

Frais annuels RATP :

Je suis titulaire d'une bourse CROUS NON OUI. Echelon : Montant annuel :

Si je suis titulaire d'une autre bourse Laquelle : Montant annuel :

Si je bénéficie d'une autre aide (caisse de solidarité, aide à la mobilité...)

Laquelle : Montant annuel :

Responsable(s) Père et mère Parent seul Tuteur Autre-Préciser :

Nombre de frère(s) et sœur(s) : dont dans l'enseignement supérieur

Responsable 1 Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone portable :

Mail :

Responsable 2 Nom et Prénom :

Adresse (si différente de la précédente) :

Téléphone portable :

Mail :

RESSOURCES MENSUELLES DES RESPONSABLES AYANT À CHARGE L'ÉTUDIANT :

	1er responsable	2ème responsable
salaire net ou pensions (retraite, invalidité, etc)		
Indemnités de chômage		
RSA		
Prestations familiales (CAF, MSA, etc.)		
Pension Alimentaire		
TOTAL GLOBAL		

Quotient familial (revenu fiscal de référence/nombre de parts) :

Je soussigné(e), étudiant(e) en classe de

- . certifie l'exactitude des informations données sur ma situation **OUI** **NON**
- m'engage à être présent(e) aux remises de chèque de bourse et aux rencontres annuelles du Fonds, sauf si ma situation ne le permet pas **OUI** **NON**
- . autorise le Fonds de Dotation Lycée Henri-IV à conserver mes coordonnées, après mes études au Lycée Henri-IV, à des fins de suivi sur le devenir des élèves **OUI** **NON**
- . autorise le Fonds de Dotation Lycée Henri-IV à diffuser mon image sur ses réseaux sociaux et sur son site internet **OUI** **NON**
- . m'engage à devenir ambassadeur du Fonds pendant et après le Lycée **OUI** **NON**

Fait à le /...../2022

Signature de l'étudiant(e) :

Si l'étudiant(e) est mineur(e), signature d'au moins l'un de ses responsables :

COPIES À JOINDRE A CE DOSSIER, APRÈS LES AVOIR COCHÉES

Ces documents seront conservés uniquement pendant le temps des études en CPGE ou CPES

DANS TOUS LES CAS

- LETTRE DE MOTIVATION** : Mon choix d'études ? Dans quel but (projets) ? A quels besoins servirait la bourse, si elle était attribuée ? Le cas échéant, quelle diminution notable et durable des ressources du foyer (divorce, chômage, retraite, non-paiement de la pension alimentaire, rupture familiale de l'élève, etc.) est survenue récemment ?
- COPIE DU LIVRET DE FAMILLE**
- DERNIER AVIS D'IMPOSITION OU DE NON-IMPOSITION. Si les parents sont divorcés et qu'il n'y a pas de pension alimentaire, fournir les avis d'imposition de chaque parent.**
- 3 DERNIERS JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES** du responsable auquel l'étudiant est fiscalement rattaché (bulletins salaire, prestations Pôle Emploi, RSA, retraites, etc.)
- DERNIER RELEVÉ DE PRESTATIONS FAMILIALES**

SELON LES CAS

- QUITTANCE DE LOYER de l'étudiant ou FACTURE D'INTERNAT.**
- EXTRAIT DU JUGEMENT DE DIVORCE** précisant le nom des parents, la résidence habituelle de l'étudiant et le montant de la pension alimentaire éventuelle.
- NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE BOURSE** (CROUS, fondations ou autres organismes).
- POUR LES ÉTRANGERS**, adresser les documents disponibles dans le pays d'origine. En cas de manque d'avis d'imposition et/ou de justificatifs de ressources, joindre une attestation sur l'honneur avec le montant des ressources du foyer converti en euros. Ne pas hésiter à nous questionner par mail.
- Pour les responsables qui connaissent une situation familiale particulière avec dégradation financière significative récente à signaler, un mail peut être adressé au Fonds de dotation. Indiquer le numéro de téléphone personnel à rappeler pour que nous étudions avec vous la situation. Le Fonds de Dotation ne communique aucune information, y compris aux élèves, sur les éléments recueillis.



Madame,
Monsieur,
Chère étudiante,
Cher étudiant,

Vous avez décidé de déposer ce dossier pour solliciter une aide de notre Fonds de Dotation Lycée Henri-IV. Sachez que nous l'étudierons avec la plus grande attention, dans le strict respect des valeurs qui en constituent les principes fondateurs.

Ce Fonds, dont les statuts ont été publiés au Journal Officiel le 9 août 2014, s'inscrit dans la continuité d'actions entreprises depuis 2006 au Lycée Henri-IV, afin de promouvoir plus de diversité pour plus d'égalité des chances au sein de l'école républicaine, en particulier dans les filières d'excellence ; avec une attention spécifique à l'égalité garçons/filles dans toutes les formations, scientifiques notamment.

*Il a plusieurs **finalités** :*

- Permettre à tous les élèves, quelles que soient leurs origines géographiques ou sociales, d'accomplir leurs études dans les meilleures conditions, au sein d'un établissement scolaire d'excellence : la Cité scolaire Lycée Henri-IV*
- Améliorer et adapter le cadre d'études de ces élèves au sein de la cité scolaire du Lycée Henri-IV.*

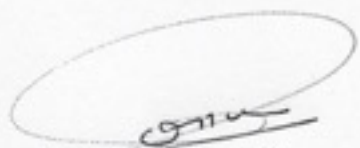
*Notre Fonds s'est donc donné pour mission de soutenir **le projet « d'ouverture et d'excellence » de l'établissement** et il développe, dans ce but, des actions destinées à aider des élèves en fonction de leur situation matérielle et de leurs mérites.*

*Grâce à nos mécènes et donateurs particuliers qui nous soutiennent généreusement, **plus de 700 élèves du Lycée ont été ainsi accompagnés**, sous diverses formes : bourses d'études, sorties culturelles au théâtre ou à l'Opéra, ateliers d'anglais, stage à Oxford (en distanciel en 2020 et 2021), soutien à l'équipement numérique, rencontres privilégiées avec des dirigeants d'entreprise, etc... Vous pourrez, selon votre situation, bénéficier de l'une ou l'autre de ces actions qui peuvent être cumulables.*

Pour les élèves du 2d cycle, boursiers et/ou issus de la cordée Tremplin et/ou de collèges Réseau d'Education Prioritaire (REP)- et REP+), notre Fonds de Dotation a financé des sorties culturelles, un Pass-Culture, le prêt de liseuses.

La direction de notre Fonds, que je préside, est assurée par une équipe de bénévoles constituée d'anciens membres de l'équipe de direction, d'anciens professeurs, d'anciens élèves, de parents d'élèves. Tous très attachés au Lycée Henri-IV, notre souhait le plus cher est de voir les élèves que nous avons accompagnés vers la réussite constituer une véritable communauté et s'engager à nos côtés, forts de leur expérience, à mieux faire connaître, promouvoir et développer nos actions.

Pour l'heure, tous les membres de notre Fonds s'associent à moi pour vous adresser de très chaleureux encouragements et souhaits de pleine réussite dans vos études, au Lycée Henri-IV et au-delà.



Patrice CORRE
Président du Fonds de Dotation
Lycée Henri-IV